

LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 10, rue de Bel-Air — NANTES

ABONNEMENT ANNUEL

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air — NANTES

Ou sont les Fanatiques ?

Notre mouvement syndical a provoqué, au cours du mois de juin, le mécontentement d'un certain nombre de militants appartenant aux organisations cégétistes. Ce fut d'abord un fonctionnaire des Côtes-du-Nord qui publia dans « Le Peuple », organe officiel de la C. G. T., un article violent. Le lendemain, dans le même journal, Lenoir, secrétaire administratif de la Centrale Confédérale, sous prétexte d'amendement, se permit de dire que l'article de la veille avait été trop agressif, ne réussit pas mieux et sur certains points aggrave les premiers propos. Enfin, le 12 juin « Le Peuple » publie un article d'Armand Nau, qui reproduit intégralement « L'Impression Française » (1) du 16 juin 1933.

Le papier d'Armand Nau paraît sous la rubrique « Opinions de Militants » et porte comme titre « Tolérance spirituelle ». Il refait l'état d'esprit d'un grand nombre de travailleurs catholiques enrôlés dans les rangs des organisations professionnelles adhérentes à la C.G.T. C'est à ce titre que nous le relevons, car nous y sommes quelque peu malmenés. Il y a dans cet article un beau mélange d'affirmations, de déductions, de commentaires philosophiques qui mériteraient d'être repris individuellement, chacun d'eux ayant une certaine valeur au point de vue doctrinal. Que A. Nau et tous les catholiques encore fourvoyés dans les rangs cégétistes prennent la peine de lire « Rerum Novarum » et « Quadragesimo anno ». Qu'ils comparent avec la Charte d'Amiens, alors ils apprendront notre raison d'être, ils auront du même coup l'explication des progrès de notre mouvement.

Dans le domaine professionnel, comme dans les autres, il ne suffit pas de démolir mais de construire. C'est cela qui est extrêmement difficile. La C. G. T. n'a jusqu'ici fait connaître que les principes qu'elle entend suivre pour démolir la société capitaliste ; nous possédons, nous, les principes qui nous guident aujourd'hui et nous guideront demain, quelle que soit la base de l'état social.

Pour ce travail constructif, inspiré par notre idéal de justice et de fraternité, notre mouvement attend toutes les bonnes volontés.

les syndiqués dits unitaires 'sont dans leur tort ». (A. Nau « Peuple », 12 juin 1933).

Passé encore pour les syndiqués unitaires, mais tout de même, pouvons-nous en conscience donner notre adhésion à un programme d'émancipation intégrale, sans savoir en quoi consiste cette émancipation ? Or, jusqu'à ce jour, aucun congrès cégétiste ne nous l'a dit !

Et Nau conclut : « Aussi bien tous les systèmes religieux, philosophiques, sociaux ont leurs fanatiques... ; que la C. G. T. reste donc elle-même... ; et, peut-être, aura-t-elle un jour la joie de voir rentrer dans son sein la plupart de ceux qui, abusés par une fallacieuse rhétorique, se croient présentement ses adversaires ».

Qui sont les fanatiques ? Ou sont les adversaires ? Si c'est de nous qu'il s'agit dans ce passage, que l'auteur nous laisse lui dire qu'il nous connaît bien mal. Il ignore, en effet, tout de notre mouvement, il n'est d'ailleurs pas le seul. Nous trouvons là une explication de son article et des multiples erreurs et outrances qu'il contient à notre égard.

Ce qui nous différencie de la C. G. T., c'est que la Charte du Syndicalisme chrétien est une charte constructive, alors que celle d'Amiens est purement négative.

Que A. Nau et tous les catholiques encore fourvoyés dans les rangs cégétistes prennent la peine de lire « Rerum Novarum » et « Quadragesimo anno ». Qu'ils comparent avec la Charte d'Amiens, alors ils apprendront notre raison d'être, ils auront du même coup l'explication des progrès de notre mouvement.

Dans le domaine professionnel, comme dans les autres, il ne suffit pas de démolir mais de construire. C'est cela qui est extrêmement difficile. La C. G. T. n'a jusqu'ici fait connaître que les principes qu'elle entend suivre pour démolir la société capitaliste ; nous possédons, nous, les principes qui nous guident aujourd'hui et nous guideront demain, quelle que soit la base de l'état social.

Pour ce travail constructif, inspiré par notre idéal de justice et de fraternité, notre mouvement attend toutes les bonnes volontés.

Jean PÉRÈS.

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE CONFÉDÉRALE « LE SYNDICALISME CHRÉTIEN »

Assurances Sociales

LE RISQUE INVALIDITÉ

La loi des Assurances Sociales a prévu une pension pour les assurés qui, après six mois de maladie, justifieraient d'une invalidité de plus des deux tiers.

QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR INVALIDITÉ ?

Aux termes de l'art. 10, § 1 de la loi, est considéré comme invalide l'assuré qui, ayant épuisé ses droits aux prestations maladie ou maternité « reste encore atteint d'une affection ou d'une infirmité réduisant au moins des deux tiers sa capacité de travail ».

D'OU DEUX CONDITIONS :

1° L'invalidité ne peut être accordée qu'à la suite d'une maladie ou d'un accident ayant donné lieu aux prestations de l'assurance-maladie ou de l'assurance maternité.
2° L'invalidité ne sera retenue qu'autant que « l'affection » ou « l'infirmité » dont l'assuré reste atteint réduira au moins des deux tiers sa capacité de travail.

QUELLES CONDITIONS DOIVENT ÊTRE REMPLIES POUR EN BÉNÉFICIER ?

1° Être assuré ; le conjoint non assuré et les enfants ne sauraient y avoir droit.
2° Être immatriculé depuis deux ans au moins avant le début de la maladie ou de l'accident qui a provoqué l'infirmité.
(La constatation de la maladie ou de l'accident doit être postérieure au 30 juin 1930).
3° Avoir versé pendant les deux années qui ont précédé la maladie 480 cotisations journalières ; autrement dit avoir régulièrement versé ses cotisations pendant les huit trimestres qui ont précédé celui de la première constatation médicale.

Voilà, résumées en quelques mots, à l'usage de nos assurés, les grandes lignes de cette assurance qui a commencé à fonctionner depuis le 1^{er} janvier 1933.

La crise ne peut pas se liquider aux frais des travailleurs

BAISSER LES SALAIRES ? — NON
IL FAUT AUGMENTER LEUR POUVOIR D'ACHAT

Nous pensons que le capitalisme commettait une erreur et une faute s'il prétendait essayer de liquider la crise en faisant porter au monde du travail principalement la charge de cette liquidation nécessaire, ou même en lui imposant une part trop lourde.

Il s'agit, d'ailleurs, pour s'en convaincre, de se reporter à la vraie nature de la crise.

Ce n'est pas du gonflement exagéré de la rémunération du travail qu'elle est née ; puisque, tout au contraire, le travailleur est, en tant que consommateur, incapable d'acheter, avec la rémunération qu'il reçoit, tout ce que le capital est capable de produire. C'est bien plutôt du gonflement exagéré du capital. La crise est très exactement une crise d'apoplexie ; il y a trop d'entreprises, il y a trop d'usines et trop de capital investi en entreprises, en usines et en machines. La consommation n'est plus en état, vu les ressources dont elle dispose, d'absorber, ou plus exactement, d'acheter tout ce que le capital est en mesure de produire. Ce n'est pas en diminuant encore le pouvoir d'achat de ces millions de consommateurs que sont les millions de travailleurs salariés, qu'on a chance de décongestionner le marché.

Le problème qui se pose à l'économie contemporaine est un problème de réajustement de la production et des prix aux capacités réelles du consommateur. Ce n'est pas en réduisant ces dernières qu'on a chance de le résoudre.

À l'encontre de la pratique à peu près constante du capitalisme qui, jusqu'à présent semble n'avoir eu d'autre idéal et ne s'être proposé d'autre but que d'augmenter le rendement du capital investi dans les entreprises de production ou d'échange, il semble bien que la nécessité s'impose à lui de savoir comprendre qu'il importe, au contraire, d'étendre la consommation, non pas simplement en cherchant à la susciter par la réclame, mais en augmentant son pouvoir d'achat.

Et voici qu'apparaît au fond la nécessité de substituer dans tout le processus de l'économie, au primat du producteur, le primat du consommateur ; ce qui revient, en somme, à ramener l'économie à son véritable but, qui est de servir les vrais besoins de l'homme, et non pas les intérêts de l'argent ; étant d'ailleurs bien entendu que les vrais besoins de l'homme ne sont pas seulement de l'ordre des satisfactions que peut lui procurer le

développement de la civilisation matérielle qui est la nôtre.

Le capitalisme est-il capable de ce redressement, ou, plutôt, de ce renversement des valeurs ? Il faut reconnaître que rien dans son essence même ne s'y oppose ; et que, par conséquent, rien n'oblige, comme le prétend le socialisme, à proclamer sa déchéance et à lui substituer un autre régime.

Mais les erreurs qu'il a commises, et dont il n'est pas douteux qu'elles sont, pour une large part, responsables de la crise actuelle, manifestent à l'évidence qu'il a besoin de s'amender. Encore faudrait-il qu'il y consente, et sache, dans l'avenir, se garder contre les erreurs du passé.

P. COULET.

Commentaire l'article ci-dessus du Père Coulet, le « Cheminot du Nord » ajoute :

Voici que le président Roosevelt détermine autoritairement la hausse des salaires parallèlement à la réduction des heures de travail.

Voici qu'il déclare qu'autrefois un petit groupe d'employeurs égoïstes, en payant des salaires de famine pour de longues heures de travail, obligea les autres à les imiter ou à fermer, mais que cette situation est renversée, que la concurrence doit s'exercer loyalement par la coopération de tous.

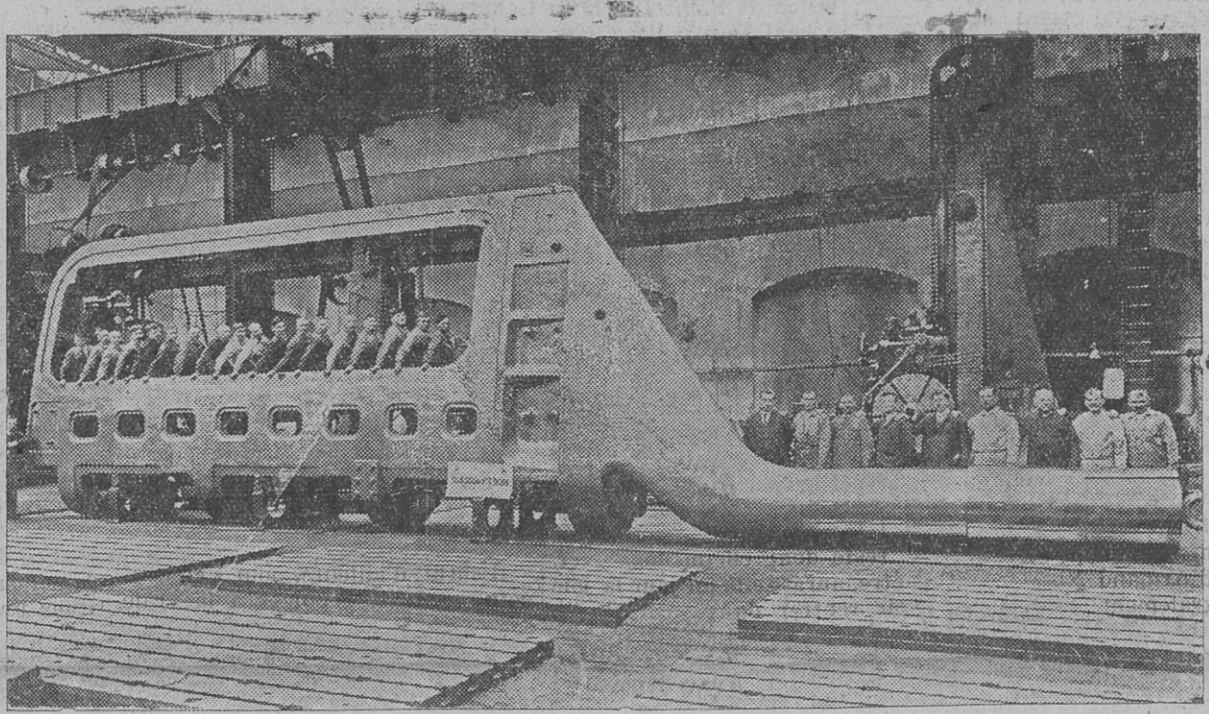
On parle de juste salaire, de commission mixte. N'avez-vous pas l'impression d'entendre les échos de « Quadragesimo Anno » ?

Enfin, voilà du nouveau, voilà au moins un programme hardi et généreux par bien des points. Souhaitons que ce plan-là réussisse, en dépit de l'hostilité qu'il ne manquera pas de susciter.

Du nouveau ?... mais non, au fait. Rappelons-nous le temps des corporations. N'avaient-elles pas dans leurs attributions celles de protéger les patrons contre la concurrence, de protéger les ouvriers contre le chômage, de fixer le juste salaire, de donner satisfaction au consommateur, en fixant ainsi le juste prix en dessous duquel on ne pouvait livrer que de la camelote, tout en mettant l'ouvrier dans la misère ; au-dessus duquel le bénéfice du patron devenait malhonnête ?

L'économie dirigée ? Mais la voilà ! Ce n'est pas si nouveau. « Revenons à la morale des anciens », disait récemment M. Caillaux. Eh ! oui, il faudra bien qu'on y revienne !

Léon DELSERT.



AUX CHANTIERS DE NOS CAMARADES NAZAIRIENS
Le gigantesque gouvernail du « Normandie » pesant 125 tonnes.

Réunion du Conseil de l'Union Régionale 17 Septembre

Nous prions nos Syndicats de bien vouloir assister à la Réunion du Conseil de l'Union Régionale, qui aura lieu le **Dimanche 17 Septembre**, au Siège Social, 10, rue de Bel-Air.

La réunion se fera le matin à 9 h. 30 précises et l'après-midi à 2 heures. Pour permettre la préparation du Rapport figurant au § 2 de l'ordre du jour ci-dessous, nous les prions de nous adresser un compte-rendu de leur activité depuis notre réunion du 25 juin dernier. Ce compte-rendu devra nous parvenir pour le 15 Septembre au plus tard.

Prière également de nous adresser pour la même date, le pouvoir et le questionnaire qu'il a été décidé qu'il y a une quinzaine de jours.

En nous faisant connaître les noms de leurs délégués, les syndicats voudront bien nous préciser si nous devons nous occuper de leur repas de midi.

Étant donné l'importance des questions à l'ordre du jour, nous comptons sur la représentation de tous nos Syndicats (en cas d'impossibilité d'envoyer un délégué, retourner au moins les pouvoirs dûment remplis), et dans cet espoir, nous les prions d'agréer l'expression de nos sentiments cordialement dévoués.

Un Vice-Président,
Paul FOULON.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du Procès-verbal de la dernière réunion ;
2. Rapport sur l'activité de l'U. R. depuis trois mois ;
3. Compte-rendu de la session intensive de l'École Normale Ouvrière de juillet ;
4. Compte-rendu de la 1^{re} session d'Études Confédérales de la mi-juillet ;
5. Congrès régional 1934 : lieu et programme.
6. Locaux syndicaux : Indret, Châtelleraut, Saumur, etc... ;
7. Admission de nouveaux Syndicats ;
8. Organisation d'un nouveau concours de recrutement ;
9. Consignes pour le nouvel exercice (propagande, action, etc...) inspiré plus particulièrement de la situation économique actuelle ;
10. Questions diverses.

A l'issue de la réunion de l'après-midi, les délégués des différents Syndicats régionaux appartenant à une même Fédération, pourront se réunir en commissions particulières pour étudier ensemble les questions d'intérêt régional concernant leur profession, par exemple les métallurgistes, les employés, les voyageurs, les couturiers, le textile, etc...
(Une pareille réunion avait déjà été prévue pour le 25 juin dernier, mais, par suite de certaines circonstances particulières, elle n'avait pu avoir lieu.)

Authentique.

Une bonne vieille dame est surprise par sa fille en train de salir, exprès, le parquet de la salle à manger, avec des pieds boueux.
— « Que fais-tu là, ma fille ? »
— « Ma fille, le domestique aura au moins, comme cela, un peu de travail, puisqu'elle est payée pour travailler... »
Et, le dimanche, elle fait durer le repas, pour l'amour du travail... des autres !

En voilà une qui mettra longtemps à comprendre la semaine de quarante heures !

LIRE EN 3^e PAGE :
CHRONIQUE DU SYNDICAT D'INDRET SUR L'APPRENTISSAGE

A ceux qui cherchent un emploi

Nul ne sera surpris si nous disons que nous sommes dans une période où les demandes d'emploi affluent à nos services de placement.

C'est pourquoi, en vue de faciliter notre tâche, qui devient de plus en plus absorbante, nous demandons instamment à tous ceux et à toutes celles qui viennent nous trouver de prendre la peine :

1° De nous informer sans aucun délai s'ils ont été ou non acceptés lorsque nous les envoyons se présenter pour un emploi qui nous a été offert ;

2° De nous informer aussi s'ils ont, trouvés eux-mêmes, du travail.

Neuf fois sur dix, en effet, — chose inconcevable ! — celui qui est accepté pour l'emploi indiqué néglige de nous en prévenir. Il semblerait que le service de placement n'ait que de lui à s'occuper. Comme, en général, il y a dix demandes pour une offre, le secrétaire est obligé de téléphoner ou d'écrire de tous côtés, quand il n'est pas forcé de se déplacer pour savoir le résultat de la démarche, afin d'envoyer un autre candidat si le premier n'a pas fait l'affaire.

De même lorsque quelqu'un trouve une place par lui-même. Combien de fois, en effet, le secrétaire a-t-il écrit, téléphoné, s'est-il déplacé pour offrir une place à quelqu'un qui s'était fait inscrire au service de placement, pour apprendre ensuite, après bien des fatigues et des pertes de temps, que l'intéressé avait trouvé du travail.

De grâce, ménagons nos militants, surtout quand leur dévouement est bénévole.

A. B.

La Mi-Côtière

Oudon, par un bienfait des cieux, Naquit sur les bords de la Loire. C'est un petit coin délicieux. Qui le sait et qui s'en fait gloire, Et c'est tout à son avantage ! On dirait que sa tour altière, Par esprit de bon voisinage, Semble rire à la « Mi-Côtière » !

Il est vrai qu'à flanc de coteau Des demeures, très agréables, (Ou villas, ou petits châteaux) Parmi des arbres admirables S'y accrochent et c'est pour les yeux Satisfaction pleine et entière, Et l'on ne peut rien trouver mieux Que le Parc de la « Mi-Côtière ».

La maison, dominant les bois Parmi les fleurs et la verdure, Donne, à qui la voit une fois, Une bonne impression, qui dure. Et l'on se prend à désirer De pouvoir, une année entière, Être à même de respirer l'air pur de la « Mi-Côtière » !
C. HOMUALK.

Méfions-nous des annonces douteuses

Par ces temps de crise, que d'annonces alléchantes pour ceux qui cherchent du travail.

2.000 francs par mois. Travail facile. 500 francs par semaine. On met au courant. Etc., etc...
Écrivez à l'adresse indiquée, vous aurez 999 fois sur 1.000 à envoyer une certaine somme, à acheter un outil ou une machine, moyennant quoi l'on vous documentera, l'on vous assurera du travail...
Si vous poursuivez, pour 20 francs vous recevrez une petite brochure de 2 tois, et lorsque vous aurez acheté la machine, on cessera bientôt de vous envoyer de l'ouvrage, prétendant que votre travail est défectueux, ou que... c'est la crise.

L'autre jour, un de mes amis a envoyé 5 francs à un annonceur qui promettait de faire connaître le moyen d'enfoncer un clou sans se frapper sur les doigts. Quelques jours après il a reçu une carte postale portant ces cinq mots : Tenez marteau des deux mains !...
A tout prendre en effet, il vaut mieux avoir affaire à un farceur de ce genre qu'à un spéculateur de la misère tel que ceux dont il est question plus haut.

Mais, pour nous, syndiqués, pourquoi n'utiliserions-nous pas davantage les annonces de notre journal ? Nous en profiterions nous-mêmes, et ferions profiter du même coup notre organisation et celui qui l'aide en nous confiant son annonce.

LOISELEUR.

Assurés Sociaux Syndiqués Chrétiens

— Votre DEVOIR et votre INTÉRÊT c'est d'être affilié à la

Caisse Familiale de la Loire-Inférieure

Elle ne donne pas plus que les autres Caisses, c'est vrai, mais...

- 1° Elle a été créée plus spécialement pour vous ;
- 2° Elle est administrée par des dirigeants de vos Syndicats ;
- 3° Elle vous rembourse plus rapidement et sans perte de temps, car

ELLE SE TROUVE DANS LE MEME IMMEUBLE QUE VOS ORGANISATIONS SYNDICALES

4° Son directeur, notre camarade FROMY, est toujours à votre disposition pour vous donner tous les renseignements qui vous seront utiles.
Adhérer sans retard à la Caisse Familiale.

SYNDIQUÉS, pensez à utiliser les services du Syndicat !

- Placement
- Cours Professionnels
- Services Coopératifs
- Escomptes sur factures
- Caisse du Soldat
- Caisse Familiales d'Assurances Sociales
- Caisse de crédit
- Caisse d'épargne
- Caisse de chômage
- Caisse d'actionariat
- Conseils juridiques

- Sociétés de Secours Mutuels.
- Habitations à Bon Marché
- Maisons de repos
- Restaurants à bon marché
- Réunions professionnelles
- Journal syndical : « Le Messager Syndical »
- Cercles d'études
- Bibliothèques
- Trousseau et enseignement. Ménage
- Groupes de « Jeunes », Etc., etc...

L'OCTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. — Il est particulièrement efficace dans les cas de : Rhumatisme, Arthritisme, Sclérose, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albumine, etc., etc...

DEUX SEULS CENTRES DE TRAITEMENTS DANS L'OUEST
NANTES, 18, Rue Lafayette. — Téléphone : 147-63
ANGERS, 86, Rue du Mail. — Téléphone : 26-11
CONTROLE MEDICAL RIGOREUX

La grève du personnel des câbles

Une courte grève s'est déroulée, les 10 et 11 août, à Paris, Brest... et aux Etats-Unis. Durant ce même temps, la totalité du trafic télégraphique par câbles sous-marins entre la France et l'Amérique du Nord s'est trouvé complètement arrêté, la grève ayant englobé le personnel des deux compagnies existantes : la Compagnie Française des Câbles Télégraphiques et la Compagnie Générale de T. S. F. « Radio-France ».

Il fallut à peine plus de vingt-quatre heures aux deux syndicats intéressés : celui de la C. F. T. C. qui déclencha le mouvement pour la première des deux compagnies, et celui de la C. G. T. qui, par solidarité, entraîna l'adhésion du personnel de la seconde, pour régler le conflit conformément aux intérêts de leurs mandants.

L'affaire paraît assez banale, et nous ne devrions avoir qu'à souligner le fait, assez rare, d'un syndicat chrétien décrétant une grève (et obtenant une victoire complète), et à marquer le bel esprit de solidarité du syndicat cégétiste faisant participer au mouvement le personnel de la seule entreprise qui aurait pu occasionner l'échec de la grève. Mais cette affaire intéresse la Compagnie Française des Câbles Télégraphiques, et le renvoi de quatre employés de cette compagnie, qui fut le motif immédiat et décisif du conflit, n'était qu'un épisode de la réorganisation dont, depuis un an environ, le personnel a fait tous les frais.

Dès le début de 1932, le Syndicat du personnel de la Compagnie Française des Câbles Télégraphiques, adhérent à la C. F. T. C., intervenait énergiquement auprès des pouvoirs publics, pour dénoncer ce qui lui apparaissait comme un grave danger ; l'absorption de la compagnie en question, essentiellement française et indépendante, par une compagnie concurrente, la « Radio-France », derrière laquelle se dissimulait, bien mal d'ailleurs, une puissante banque internationale. Malgré ces avertissements, malgré l'action intensive déployée par le Syndicat chrétien, la fusion se fit, en juillet, et par là-même, la Radio-France » (et la banque que l'on sait) s'appropriait un monopole de fait des relations par câbles sous-marins entre la France et l'Amérique du Nord.

Ce n'est pas notre affaire que de rechercher à travers quelles vicissitudes la Compagnie des Câbles Télégraphiques en est arrivée à devenir la filiale d'une entreprise étrangère ; le rapport qui fut établi à la demande du syndicat chrétien est révélateur à cet égard. On y parle de spéculation et la responsabilité de l'administration y est nettement établie. Ce n'est pas notre affaire, non plus, de souligner les graves inconvénients qui résultent, du point de vue national, de cet état de choses.

Les employés de la compagnie ont été les premières victimes de cette nouvelle situation. Durant une année, les licenciements se succédèrent à ce point que la plus grosse partie du personnel fut congédiée (certains employés avaient jusqu'à 25 ans de service), cela conjointement avec d'importantes diminutions de salaires.

En mars 1933, M. Trémintin, toujours à l'instigation du syndicat chrétien, interpella le ministre des P. T. T. qui, du haut de la tribune de la Chambre, prit l'engagement formel de faire suspendre tous les congédiements, insistant sur le fait que ce n'était pas là « une assurance verbale ». Quatre agents étaient néanmoins licenciés fin juillet...

Le Syndicat du Personnel de la Compagnie des Câbles (C. F. T. C.) reprit aussitôt ses démarches, tant à Brest qu'à Paris ; il « prouve d'une patience méritoire, mais, devant l'inefficacité de ses interventions, il se résolut à déclencher une grève, seul moyen lui restant pour faire triompher un bon droit méconnu. Le personnel de la compagnie sœur « Radio-France » qui est, lui, rattaché à la C. G. T., avait assuré qu'il suivrait le mouvement, ce qu'il fit effectivement.

Après une première réunion à laquelle participèrent, outre les représentants des deux syndicats, plusieurs dirigeants des fédérations nationales d'employés chrétiens et cégétistes, dont Marcel Poinbœuf, une délégation fut reçue en l'absence du ministre des P. T. T. par son chef de cabinet, lequel assura que les engagements ministériels seraient respectés. Le lendemain 11 août, un accord était, en effet, signé, entre la Compagnie Française des Câbles Télégraphiques et les représentants de son personnel. Aux termes de cet accord, les employés licenciés reprenaient immédiatement le travail, leur situation définitive devant être réglée par décision du ministre. L'accord stipulait, en outre, qu'aucun nouveau licenciement n'aurait lieu comme suite à la réorganisation de la compagnie ; qu'il ne serait procédé à aucune sanc-

Notre effort en France

Nous lisons dans « La Nouvelle Voie », organe des Travailleurs Chrétiens Russes CFTC, les lignes suivantes, que nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs :

Inauguré le 15 août à la conférence de Saint-Julien en Genevois, consolidé par l'arrangement du 17 octobre avec la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, le mouvement professionnel russe en France débuta dans la région avoisinant Saint-Julien.

Anancy fut la première ville visitée par les membres du bureau des Travailleurs Chrétiens Russes, en 1931. Des réunions ont été ensuite organisées à Ugine, Grenoble, Rives, Lyon, Besançon, Belfort, Knutange, Le Creusot, Imphy, Boulogne-sur-Seine, Champagne-sur-Seine, Tourcoing, Sens, Montargy, Riom, Pont de Cheruy, Grigny, Vichy, Saint-Etienne, Bordeaux, Biarritz, Toulouse, Marseille, Toulon, Cannes la Bocca, Nice et Colombehelle.

L'idée de création des associations professionnelles méconnue jusque là par les travailleurs russes en France, a été accueillie partout avec un vif intérêt. Des groupements de plusieurs dizaines de personnes se formèrent dans toutes les localités visitées.

Au début de 1932 le premier groupe russe au sein du syndicat chrétien français de la région de Montbéliard a pu être formé grâce à l'énergie remarquable de E. Courbet, secrétaire régional de la C. F. T. C., appuyé par M. E. Archipoff, secrétaire du groupe russe à Belfort. Au mois de juillet, ce groupe comprenait déjà 85 personnes. Plus tard 16 autres groupes russes se sont formés au sein des syndicats chrétiens, MM. Hivrand (Anancy), Cacaiville (Marseille), Bougis (Angers), Lambert (Besançon), Singon (Paris), Demarle (Lyon), Lagache (Tourcoing), Buisson (Grenoble) et Labadie (Toulouse), ayant apporté à cet effort leur concours très bienveillant et efficace.

En somme l'activité de la première année a abouti à des résultats tout à fait encourageants. A l'heure actuelle nous comptons déjà 26 associations professionnelles de travailleurs chrétiens russes en France. Les liens les plus cordiaux et fraternels les unissent avec le réseau des syndicats chrétiens français et avec les œuvres catholiques sociales. Cette coopération a été tout particulièrement heureuse à Lille, où les dirigeants de l'Union Régionale du Nord ont rendu des services signalés à M. Semperavitch, secrétaire du groupe russe à Tourcoing.

Le mouvement chrétien russe ne cherche pas de succès quantitatifs tapageux et éphémères. Il cherche la qualité avant tout. Et il a trouvé des militants dévoués et discrets, qui acceptent gracieusement la tâche de secrétaires locaux. Leur collaboration avec les militants de la C. F. T. C. a été des plus heureuses et très utile à notre œuvre lors de ses débuts.

Nos compatriotes ont surtout apprécié l'esprit de camaraderie tout à fait fraternelle, ainsi que la compréhension mutuelle et la communauté des vues établies sur la portée des maux provoquant le désordre social : religion outragée, famille attaquée, ordre et paix compromis par des luttes fratricides.

Elections au Conseil Supérieur du Travail

Saluons encore une fois l'élection triomphale de nos camarades Gaston Tessier et Auguste Besse au Conseil Supérieur du Travail, avec 2.481 et 2.524 voix contre 1.449 aux candidats de la C. G. T.

Notons aussi avec joie la progression de nos candidats dans différents autres groupes, notamment chez les cheminots, où cette année notre camarade Bonnamy a pu mettre le cégétiste en ballotage. Ister istémès, le mouvement syndicaliste chrétien est en progression constante sur tous les terrains. Ceux-là auxquels cela déplaît sont bien obligés d'en prendre, un jour plus tôt ou un jour plus tard, leur parti.

Et qu'enfin il serait procédé, d'ici la fin de l'année, à la mise au point du statut du personnel. C'est sans doute par ce dernier point qu'il eut fallu commencer, comme le demandait, il y a plus d'un an déjà le syndicat chrétien du personnel des câbles. Maurice BOULADOUX.

Un Jociste donne sa place à un ouvrier père de famille

Nous empruntons à la « Jeunesse Ouvrière » le fait suivant. Nous n'avons rien changé au commentaire ; il indique mieux que de longues considérations dans quel esprit on forme les Jocistes.

Un Jociste de Saint-Georges des Batignolles, à Nantes, avait, après de longues semaines de chômage, trouvé de l'ouvrage dans un atelier de menuiserie.

Mais là encore, les commandes venant à diminuer, le patron prévint un jour les ouvriers qu'il se voyait obligé de renvoyer les moins habiles. Il désigna en premier un menuisier père de famille.

Le soir venu, notre camarade Marcel V... intervint auprès de l'employeur. Il lui montra la situation misérable dans laquelle allait se trouver l'ouvrier sans travail et, voyant l'impossibilité de le faire revenir sur la décision du matin, il demanda en dernière instance de prendre la place du père de famille.

Le patron se rendit aux raisons de notre camarade. Il régla le compte de Marcel V... et le vieil ouvrier put ainsi continuer à recevoir une paye complète.

Il faut, on en conviendra, un certain héroïsme pour accomplir de semblables gestes de générosité, en période de chômage intensif. Quel magnifique exemple de dévouement et de fraternité ouvrière. Marcel V... a donné à ses camarades !

Alors que les égoïsmes se donnent libre cours, il a su oublier ses propres souffrances pour songer à soulager celles d'une famille entière. Son acte n'est pas inutile ; il prouve une fois de plus jusqu'à quel point la Jeunesse Ouvrière peut compter sur le cran des militants jocistes, en même temps qu'il nous encourage à poursuivre sans relâche notre lutte contre la misère imméritée des chômeurs.

Sens social

(HISTOIRE VECUE)

Salle d'attente d'un bureau de placement. 10 heures.

Une foule de chômeurs attend ; les uns lisent, les autres courent, on chuchote sa misère dans l'oreille de sa voisine.

Une pauvre fille, seule au monde, se lamente, car voici trois mois qu'elle cherche un emploi de sténodactylographe sans pouvoir réussir, ses références sont pourtant sérieuses et sa valeur incontestable. « Hier, dit-elle, j'ai bien cru être prise dans telle maison, on m'avait dit qu'on m'enverrait un pneumatique, mais je n'ai rien reçu ! »

Là-dessus, une petite blondinette à la figure chiffonnée et rieuse de s'écrier : « Ah ! je comprends ! c'est moi qui ait été acceptée, je rentre lundi. Je viens prévenir ici que je suis pourvue. J'avais lu dans l'« Intran » cette annonce, j'étais la quinzième à me présenter, mais c'est moi qui ait été choisie. » Tout le monde la regarde avec des yeux d'envie. « Oh, bien voilà, continua-t-elle, mes parents sont commerçants, je travaille pour mon argent de poche et pour m'habiller, alors, je n'ai pas besoin de gros salaires, je l'ai dit quand je me suis présentée ! »

Pauvre linotte ! Avez-vous pensé aux quatorze autres qui, peut-être, ce soir, se contenteront d'un morceau de pain sec et passeront la nuit à tirer des plans pour arriver à la fin de la semaine avec leur modeste allocation de chômage ?

Avez-vous pensé que vous prenez la place d'une de ces malheureuses et la priviez de son pain quotidien ?

Si vous aviez fait partie d'un Syndicat on vous aurait appris le sens social et vous auriez compris que si vous, vous pouvez accepter un salaire de famine parce que vous avez le grand bonheur de ne pas vivre seule, vous n'avez pas le droit de le faire parce que vous êtes solidaire des autres, celles qui attendent leur salaire pour avoir leur pain quotidien et pour le donner à une vieille mère ou à un petit enfant.

Avez-vous pensé que s'il y en a beaucoup qui font comme vous, les employeurs bésigèrnt encore moins à baisser les salaires ; et que deviendront alors celles qui déjà arrivent si difficilement à joindre les deux bouts ? (L'Hermine).

Une Plaquette-Souvenir pour 4 francs

Nos syndiqués seront heureux d'apprendre que nous allons faire imprimer dans quelques jours, une élégante brochure d'environ 200 pages, contenant, avec une vingtaine de photographies, le texte des rapports, sermons, discours, etc., de notre X^e Congrès (X^e anniversaire de notre Union Régionale) du mois de mars.

Tous nos militants, ainsi que tous nos syndiqués, soucieux du progrès de leurs organisations, tiendront à se procurer cette mine de documentation. S'adresser chacun à son syndicat respectif, qui fera suivre à l'Union Régionale.

Prix exceptionnel avant tirage : 4 francs.

PROFITEZ DES PRIX D'ÉTÉ
COMMANDEZ VOTRE
CHARBON
PAR L'INTERMÉDIAIRE
DE VOTRE SYNDICAT

Intéressantes propositions de loi dues à nos amis

Nos camarades Meck et Bilger (C. F. T. C.), députés d'Alsace, ainsi qu'une quarantaine d'autres députés amis de nos organisations, ont déposé sur le bureau de la Chambre des projets de lois intéressant au plus haut point les travailleurs :

1^o Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ajouter un certain nombre de maladies professionnelles à la liste des maladies reconnues comme telles par la loi du 25 octobre 1919 ;

2^o Proposition de loi tendant à perfectionner les institutions d'assurance-chômage ;

3^o Proposition de loi tendant à modifier et étendre la législation sur la juridiction prud'homale.

Émettons encore une fois le vœu que tous ces projets soient votés au plus tôt par le Parlement.

Les dix Commandements de la bonne Ménagère

Dans ta maison n'enfermes Tes enfants seuls aucunement.

Allumettes ne laisseras Traîner partout imprudemment.

D'un bon grillage entoureras Foyer qu'approche ton enfant.

Eau bouillante ne laisseras Dans son chemin un seul instant.

Lampe à pétrole n'empriras Sans bien l'éteindre auparavant.

Jamais ton feu n'aviveras Par ce pétrole follement.

Ta citerne ne quitteras Sans la fermer soigneusement.

Dans le cuivre ne laisseras Refroidir aucun aliment.

Dans le zinc ne placeras Fruit ou vinaigre sciemment.

Poissons toujours enfermeras Pour éviter triste accident.

Le Lord et les « convenances »

Un Lord villégiaturait en France, accompagné d'un domestique. Fatigué, il s'arrêta devant un pré auprès duquel se trouve un paysan. S'adressant à ce dernier :

— Hello ! Pardou, monsieur, ce pré est à vous ?

— Oui, monsieur.

— Voulez-vous me permettre de m'y reposer quelques instants ?

— Si vous voulez.

— Oh ! merci beaucoup.

Le Lord se dirige vers le pré. Mais, se ravissant, il interpelle de nouveau le paysan.

— Hello ! monsieur, avez-vous un autre pré ?

— Oui, monsieur.

— Oh ! est-il ?

— Là, à côté.

— Oh ! merci beaucoup. C'était pour mon domestique.

QU'AI-JE FAIT
JUSQU'A CE JOUR
POUR MON
JOURNAL SYNDICAL ?

LES MESSAGES DE NOTRE RÉGION

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Lucette Crépeau, 7^e enfant de notre camarade Alphonse Crépeau, du Syndicat du personnel civil de l'École Militaire de Saumur.

Michel Beurel, 3^e enfant vivant de notre camarade Beurel, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Amiclé Dauly, fille de Mme Dauly, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.

Yvette Scheffer, fille de Mme Scheffer, du même Syndicat.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
Jean Terrien, secrétaire de l'Union locale Nazairienne, avec Mlle Marguerite Rio, secrétaire du Syndicat des Employées de Saint-Nazaire.

Mlle Marcelle Choisy, du Syndicat de l'Habillement de Poitiers, avec M. Alfred Lochon.

Mlle Adrienne Pelaud, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes, avec M. Sablé (16 septembre).

Mlle Louise Cochar, du Syndicat des Employées de Nantes, avec M. Jean Four (6 septembre).

Mlle Radegonde Perrin, du Syndicat des Employées de Nantes, avec M. Albert Brault (23 septembre).

Nos vives félicitations et nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :
André Hubert-Thébaud, décédé accidentellement, fils de notre camarade du Groupe des Voyageurs et Représentants de Nantes, et frère de notre camarade du Syndicat de la S. N. E.

Mlle A.-M. Tailleur, du Syndicat des Employées de Nantes.

M. Romain Flault, frère de Mlle Flault, du même syndicat.

M. Douillard, père de Mlle Douillard, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.

Évain Julien, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire (section de Saint-Malo-de-Guersac).

Mme Beurel, belle-mère et tante de nos camarades Houzot et Beurel, du même syndicat (section Saint-Nazaire).

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous présentons nos vives et chrétiennes condoléances.

CALENDRIER REGIONAL

17 septembre : Réunion du Conseil de l'U. R., à Nantes.

20 septembre : Réunion de la Commission du Soldat de Nantes.

1^{er} octobre : Fête de Saint-Michel, à Nantes.

8 octobre : Réunion des Préparateurs en Pharmacie de Nantes.

8 octobre : Distribution des Prix aux Elèves des Cours Professionnels Syndicaux de Nantes.

10 novembre : Réunion du Conseil des Employés de Nantes.

14 novembre : Réunion des Bureaux de l'U. R. et de l'U. N.

1^{er} décembre : Réunion du Conseil des Employés de Nantes.

12 décembre : Réunion des Bureaux de l'U. R. et de l'U. N.

17 décembre : Assemblée générale des Conseillers de l'U. R.

20 décembre : Réunion de la Commission du Soldat de Nantes.

NOTA. — D'ordinaire nous continuerons à publier un « Calendrier Régional » qui donnera, pour 3 ou 4 mois, toutes les dates de réunions, fêtes, manifestations, etc., intéressant nos adhérents. Ce calendrier paraîtra aussitôt après la rubrique « Dans nos Familles », et pourra être utilisé par tous les syndicats de notre Union Régionale.

Bien entendu ce calendrier ne saurait empêcher nos syndicats de faire paraître leurs articles habituels pour préparer les événements annoncés ou en donner des comptes-rendus.

Une Enquête mensuelle

Nous nous proposons de faire, tous les mois, par la voix de notre journal, une enquête intéressant notre profession et nos milieux.

Celle que nous lançons ce mois-ci a pour but de recueillir les renseignements les plus exacts sur :

LES BESOINS D'UNE FAMILLE OUVRIERE

Nous prendrons une famille de cinq personnes : père et mère de 35 à 40 ans, trois enfants de 1 à 10 ans.

Loyer, annuel ou mensuel.
Nourriture : pain, viande, légumes, dessert, vin, café, etc.
Vêtements (de la tête aux pieds) travail, dimanche.

Cotisations : syndicat, mutualité, assurances (incendie, vie, sociales, etc.), divers groupements, etc.
Ecoles et obligations religieuses.
Distractions.
Etc., etc.

Prière de répondre dans le courant du mois, à l'adresse du « Messager Syndical », 10, rue de Bel-Air, à Nantes.

Les résultats seront publiés dans le numéro suivant.

NOTA. — Quel sujet d'enquête proposez-vous pour le mois prochain ?

On ne considère plus comme une atteinte à la liberté le fait de dire à un homme qu'il doit payer des salaires convenables, pas plus que le fait de lui dire qu'il n'a pas le droit d'employer des enfants ou d'exploiter des établissements dangereux ou nuisibles.
F. ROOSEVELT.

NANTES

UNION NANTAISE

Notre Tombola

Les détroits multiples que nous connaissons autour de nous, par suite de la terrible crise qui sévit encore, nous commandent, à nous encore plus qu'à d'autres, parce que Sydicistes et parce que Chrétiens, de faire un gros effort en faveur de nos frères et de nos sœurs de Travail atteints dans leur profession et dans leur santé.

Voilà pourquoi le Conseil de l'Union Nantaise a décidé, il y a quelques mois, de lancer à son tour une nouvelle Tombola, au profit de nos œuvres d'entraide et particulièrement de nos Caisses de Secours aux Chômeurs.

Comme pour la Tombola organisée l'année dernière par l'Union Régionale, chacun de nos adhérents a été prié de placer au moins un carnet de dix billets. L'effort demandé n'était donc pas très considérable, car chacun de nous, jusqu'au mois d'octobre, pouvait trouver aisément dix personnes à solliciter. Aussi insistons-nous pour que chacun fasse également un petit effort supplémentaire et nous demandons encore d'autres carnets.

Assurés de votre dévouement, nous vous disons d'avance merci de tout cœur, au nom de tous les pauvres et chers Camarades qui vont bénéficier de votre charitable effort.

Pour la Commission :
Paul FOULON,
Vice-Président
de l'Union Nantaise.

NOTA. — Les fonds provenant de la vente des billets devront être remis à chaque syndicat pour le 15 octobre.

Bibliothèque

La Bibliothèque sera ouverte le 2 septembre pour la permanence, et ensuite tous les jours convenus et aux mêmes heures qu'avant sa fermeture en raison des vacances.

Les nouveautés suivantes seront mises en services pour cette date :
Les Coopératives de Production.
La Coopération de Consommation.
Le vrai et faux Patriotisme, du Père Ducaillon.

Le Scandale de Jésus, de E.-B. Aill.

Le Faubourg, de Jacques Valdour (Etude des Ateliers de Paris).

Le Secret de la Nuit, par Valléry Radot.

Le Prince Alex, par la Baronne de Bourard.

Le Mari de Cendrillon, par Dyvonne.

**GRUPE DES « JEUNES »
DES SYNDICATS FEMININS DE NANTES**
DIMANCHE 22 OCTOBRE
Grande Fête des « Hermines »
LE MATIN :
MESSE, SEANCE D'ETUDES, RAPPORTS, ETC..
L'APRES-MIDI :
SALLE SAINT-MICHEL, 10, Rue de Bel-Air, 10.
SÉANCE RÉCREATIVE

**SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE**
NANTES. — 10, Rue de Bel-Air. — NANTES
XXV^e ANNIVERSAIRE
de la Fondation du Syndicat :
et Fête de la Saint-Michel
DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE
LE MATIN : Messe suivie d'un petit déjeuner.
Assemblée Générale.
Banquet.
L'APRES-MIDI : Représentation gratuite salle Saint-Michel
avec les concours du CERCLE ARTISTIQUE INTERSYNDICAL
Le programme détaillé de la journée sera envoyé en temps utile
SYNDIQUES !
Réservez dès maintenant votre journée du dimanche 1^{er} Octobre

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHAÎNÉLAINE

Tél. 123.28
NANTES
R. C. 553

Tél. 123.28
SAINT-NAZAIRE
R. C. 553

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

ne culture générale et de sérieuses connaissances spéciales.

Les cours que nous offre le Syndicat, adaptés aux besoins des travailleuses, donnent aux jeunes une excellente formation professionnelle et aident les autres à améliorer leur situation.

A toutes, nous disons : profitez des avantages qui vous sont offerts et faites vous inscrire pour l'année 1933-1934.

Les inscriptions seront reçues au siège du Syndicat, du 15 septembre au 8 octobre.

Cours Professionnels du jour

Quatre séries de Cours, comprenant plus de quarante élèves, tel est le bilan des deux premières années de Cours du Jour du Syndicat.

Ce succès permet de dire que l'organisation de ces Cours répondait à une nécessité : celle d'offrir à des jeunes filles désemparées d'acquiescer, dans un temps relativement court (chaque série de cours durant 5 mois) le moyen d'exercer une situation de bureau : sténo-dactylo ou aide-comptable.

Il s'adressent aussi bien aux toutes jeunes venant de terminer leurs études, qu'à celles qui se décident, plus tard, à orienter leur activité vers la vie professionnelle.

A l'issue des Cours, le Service de Placement du Syndicat s'occupe activement de toutes les élèves.

On reçoit encore les inscriptions pour la prochaine série de Cours (octobre 1933-janvier 1934), à la Permanence du Syndicat, 8, rue de Bel-Air.

SYNDICAT DES EMPLOYES

Réouverture des cours professionnels

Les cours professionnels gratuits du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie reprendront le 17 octobre prochain.

Pourront les suivre, tous les jeunes gens, syndiqués ou non, sans limitation d'âge, qui désirent perfectionner leurs connaissances dans les matières enseignées ci-après : français, arithmétique commerciale, géographie commerciale, commerce, vente, comptabilité, dessin industriel.

Les jeunes gens assujettis aux cours professionnels pourront après trois ans d'assiduité, subir les examens des C. A. P. de secrétaire commercial, d'aide vendeur, d'aide comptable et de dessinateur industriel.

Les cours seront divisés en cours de 1^{re}, 2^e et 3^e année.

Il auront lieu le soir de 7 à 9 heures.

Pour se faire inscrire et pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au siège du Syndicat, 10, rue de Bel-Air, du 18 septembre au 14 octobre inclus, de préférence le soir de 6 à 7 heures.

INTERSYNDICALE

Une visite à la Mi-Cottière

Tous les ans, à pareille époque, « l'inter » organise une promenade des familles. Cette année c'est Oudon qui eut la faveur, et ce fut une bonne idée, beaucoup ne connaissant que de nom la maison de repos des Syndicats Chrétiens de l'Ouest.

Cette promenade fut un gros succès pour les organisateurs, soit par le nombre des syndiqués et leurs amis présents, soit pour toutes les distractions qui furent procurées.

Le matin il y eut un concours de pêche, à la Patache (Champocéaux), qui groupa un joli noyau de concurrents et de concurrentes. A midi, chacun ayant apporté son panier, déjeuner sous les grands arbres de la Mi-Cottière. Ensuite, concours de fléchettes, où le camarade président Bachelier nous montra son adresse. Puis l'ami Dubar nous fit assister à une démonstration de gymnastique sur un des plus gros arbres du parc.

Pour faire la digestion, on fit ensuite la visite du pays : la Mi-Cottière dominant Oudon et ses environs fut un incomparable régal pour les yeux. Visites aux pêcheurs et pêcheuses ; quelques personnes en profitèrent pour monter jusqu'à Champocéaux. Enfin retour à la Mi-Cottière où l'on dîna de la même façon que le midi.

Et toute la grande famille intersyndicale rejoignant Nantes par le train, enchantée de cette promenade où chacun avait fait provision de force et de joie pour un bon moment. Je ne voudrais pas terminer cet

article sans remercier au nom de « l'inter », notre véritable ami et dévoué camarade Buerne, à qui nous devons cette admirable propriété qui sert au repos des Syndicats Chrétiens.

SYNDICAT PROFESSIONNEL D'INDRET

Indret et l'apprentissage

Au cours de l'entrevue que nous avions eue lors du dernier Congrès de la Marine, en juin dernier, au Ministère, nos délégués insistèrent pour que soient admis un certain nombre d'apprentis dans les Arsenaux et Etablissements de la Marine au 1^{er} septembre 1933. Car, le décret Chéron nous préoccupait sérieusement. Et, comme le disait si bien notre ami A. Riolland, avec lequel nous fumes en l'attente pendant un certain temps pour faire appuyer nos requêtes auprès d'un groupe parlementaire ami, « le recrutement local des apprentis est devenu impossible, en raison de l'absorption des places disponibles par les pupilles et les écoles professionnelles. A Indret, le recrutement se justifie par un intérêt éminentement social. Il faut avant tout assurer la continuité de tradition des familles ouvrières de La Montagne et des environs, où l'on travaille à Indret de père en fils. Continuité qui constitue cette atmosphère spéciale et apaisante, « faite de stabilité familiale. Tradition qui constitue l'honnêteté professionnelle. »

Aussi nous n'avons pas attendu le 1^{er} août pour exposer nos revendications en faveur des apprentis. Le 20 juillet, notre ami G. Hourdin adressait au Ministère de la Marine, la lettre suivante :

Monsieur le Chef de Cabinet du Ministère de la Marine.

Monsieur,

Le groupe parlementaire me charge de vous demander le renseignement suivant :

Le Ministère de la Marine a-t-il l'intention d'admettre des apprentis dans les Arsenaux, au cours de l'année 1933 ? Dans l'affirmative, quel serait le nombre à admettre dans chacun des différents arsenaux, et notamment dans l'établissement national d'Indret (Loire-Inf.) ?

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à être aussi libéral que possible dans l'admission des apprentis dans ce dernier Etablissement, le personnel ouvrier n'ayant aucun autre débouché pour ses enfants, et la presque totalité des places disponibles, en 1932, ayant été attribuées aux candidats pupilles de la Nation et aux élèves diplômés des Ecoles Professionnelles.

Veuillez agréer, Monsieur,

Devions-nous attendre et rester là après cette démarche. Nous faisons aussi intervenir notre Fédération ainsi que plusieurs amis auprès de la Direction Centrale des Constructions Navales.

Requète de la Fédération à Monsieur le Ministre de la Marine :

Cherbourg, le 5 Août 1933.

Monsieur le Ministre,

Lors du dernier Congrès de notre Fédération, une délégation conduite par M. Reille-Soult, député du Tarn, fut reçue le 1^{er} juin, par M. de Charnerac.

Nous attirions dès ce moment, nous référant au décret du 2 janvier 1933, art. 1^{er} sur le recrutement, l'attention de Monsieur le Chef de Cabinet, sur la situation grave dans laquelle allaient se trouver les jeunes gens inscrits sur les registres, en vue de leur admission comme apprentis dans les Arsenaux et Etablissements de la Marine.

M. de Charnerac nous dit que des dérogations à ce décret étaient possibles, et, en effet, les Directeurs des différents Arsenaux et Etablissements de la Marine, ont reçu depuis l'autorisation d'embaucher des apprentis.

Or, le nombre d'apprentis à admettre dans les différents services de la Marine est relativement faible. C'est ainsi qu'à Cherbourg, les Constructions Navales ne peuvent embaucher que 30 apprentis contre 35 en 1932 et 63 en 1931.

Le Directeur de l'Etablissement d'Indret demande cette année l'admission de 20 apprentis, chiffre comme en 1932 minimum comparativement à l'année 1931, qui avait vu l'école d'apprentissage s'enrichir de 45 unités.

Sur 20 demandes cette année, 15 seulement sont accordées sur 75 inscrits.

Sur ces 15, il y a 9 Pupilles de la Nation et 6 élèves des Ecoles Profes-

sionnelles, qui ont un ordre de priorité. Il reste donc 50 jeunes gens qui ne peuvent prétendre trouver place et iront sans doute grossir le nombre des chômeurs secourus par les fonds officiels de chômage.

Cet exemple de l'Etablissement d'Indret est valable pour l'ensemble des ports.

N'y aurait-il pas intérêt pour le département de la Marine, afin d'assurer la formation et le recrutement de ses futurs ouvriers, à maintenir au niveau de la moyenne des années précédentes, le nombre d'admissions à prononcer, ce qui permettrait d'assurer aux enfants des familles ouvrières, l'apprentissage d'un métier et l'obtention d'une situation qui, en assurant leur avenir, contribuerait à subvenir aux besoins futurs de votre important département.

En attirant votre bienveillante attention sur cette importante question qui est pour les ouvriers l'avenir de leurs enfants, en vous demandant de bien vouloir la prendre en considération et de la faire étudier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre,...

Le Secrétaire fédéral, M. LEMESLE.

Nous avons reçu d'autre part, à la date du 11 août, une lettre personnelle de M. Georges Hourdin, nous apprenant qu'à la suite d'une nouvelle alerte, par un ami commun, des Services de Constructions Navales, ceux-ci ont répondu textuellement : « Le chiffre primitivement prévu était de 15 apprentis, mais la demande de l'ingénieur Bellier est encore à l'examen ; il est possible que ce chiffre de 15 soit porté à 20. »

Ainsi donc, nos adhérents peuvent constater que nous nous sommes occupés, à Indret, des admissions des apprentis, et si par Décret Ministériel du 23 août 1933, l'on a accordé à notre Etablissement cinq unités de plus, ce fut sans conteste, grâce aux démarches de ceux qui s'occupent de cette importante question.

Quoi qu'en disent certains esprits chagrins, notre Syndicat n'est pas resté, en la circonstance, derrière la barricade.

Ce qui est regrettable c'est que nombreux seront encore les pères de famille qui n'auront plus, cette année, ce débouché qui s'offrait devant eux : l'admission de leurs enfants comme apprentis dans notre établissement.

L'on parle souvent de restrictions budgétaires... mais tout de même, les mandons à tous nos adhérents et amis de nous apporter encore leurs suggestions. Nous les étudierons et les transmettrons à notre Fédération.

De quoi 1934 sera-t-il fait ? Nous ne devons pas laisser dormir cette importante question. ?

Pour le Bureau Syndical, E. NICOLAS.

SAINT-NAZAIRE

UNION LOCALE

Fête de la Saint-Michel

Nous la célébrerons cette année, le dimanche 9 octobre.

Est-il besoin de demander à tous nos syndiqués, à toutes nos syndiquées de montrer qu'ils sont véritablement des syndicalistes chrétiens ? Je ne le crois pas.

Un début de cette nouvelle année syndicale et à l'occasion de cette fête, vous tiendrez donc à manifester bien haut votre foi catholique et syndicale.

Votre foi catholique ? en assistant à la messe de 9 heures, à St-Gohard, qui sera spécialement célébrée pour le repos de l'âme de notre regretté Président de l'Union Régionale, Georges Lucas.

Votre foi syndicale ? en allant vous rendre compte, à l'issue de cette messe, salle des catéchismes, des résultats obtenus par les différents syndicats au cours de l'année écoulée, en écoutant des comptes-rendus de sessions d'études, faits par de jeunes militants et militantes.

Ce faisant, vous montrerez à toute une population que le Syndicalisme chrétien est véritablement une force à Saint-Nazaire. Que de fois ne nous a-t-on pas reproché — de raison — le manque d'enthousiasme, de courage même, dans l'affirmation de notre foi. Cela ne doit plus être. On ne nous écoute qu'autant que nous formons un bloc compact, qu'autant que nous nous sentions les coudes.

Ce dimanche 9 octobre, vous ne devez donc pas manquer l'occasion de faire entendre nos détresseurs. Là est votre devoir et si vous savez l'accomplir, notre syndicalisme chrétien vivra et progressera.

Le Président, CHAUVÉ.

SYNDICATS FEMININS

Réouverture de nos Cercles d'Etudes

Les vacances sont bien avancées et il est temps de songer à préparer une bonne année syndicale.

Celle qui vient de se terminer fut marquée par la création de Cercles d'Etudes. Vous les avez suivis avec empressement, nul doute que dès la reprise vous y reviendrez nombreuses. Pendant l'hiver, ils auront lieu le 3^e dimanche du mois, à 13 h. 30. Plusieurs d'entre vous ne peuvent être libres pour y assister ; cependant il est indispensable que toutes vous instruisiez des questions syndicales et vous vous teniez au courant de ce qui se fait dans la grande famille de la C.F.T.C.

A cette intention, il y aura des réunions spéciales tous les deux mois, en septembre, en novembre, en janvier, en mars ; sans doute, le quatrième dimanche du mois. Des convocations seront envoyées individuellement en temps opportun.

Nécrologie

Le dimanche 6 août, était conduit à sa dernière demeure, Mme Legeay, mère de M. l'abbé Legeay, Directeur des Cercles d'Etudes du Syndicat de la Métallurgie.

En cette douloureuse circonstance, nous prions Monsieur l'abbé Legeay d'agréer l'expression de nos sincères et chrétiennes condoléances et l'assurance de notre respectueuse sympathie.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Note du Trésorier. — Un certain nombre de camarades tardent à se mettre à jour de leurs cotisations.

Nous imputons bien volontiers ce retard à la négligence. Toutefois, ne faudrait-il pas abuser de cet échappatoire. Nous rappelons à tous nos syndiqués que les règlements de compte avec la caisse fédérale de chômage se font à la fin de chaque trimestre ; le prochain se fera fin septembre. Nous vous saurons donc gré de cette mise à jour courant septembre, soit auprès des collecteurs d'atelier, ou de section, soit à la permanence, 25 place Marceau, les mardi et jeudi, de 5 à 7 heures, et le dimanche de 10 à 11 h. 30.

A tous les chômeurs partiels. — Fin septembre également, nous répartirons, en réunion de Conseil, entre tous ceux qui ont été en chômage partiel et total du 1^{er} février au 31 août, les bénéfices de notre Kermesse. A cet effet, nous demandons à tous les chômeurs partiels de donner le plus tôt possible, à leur collecteur ou à la permanence, les renseignements suivants : n^o de carte, nom, profession, lieu de travail, charges de famille, nombre de semaines de chômage.

PAIMBEUF

Réunion de propagande

Samedi dernier, répondant à l'invitation qui leur avait été adressée, une trentaine d'ouvriers se trouvaient salle Saint-Louis, à 20 heures 30, pour entendre la conférence de Beillevaire, secrétaire de l'Union régionale des Syndicats chrétiens de l'Ouest.

Chauve, président de l'Union locale des Syndicats chrétiens de Saint-Nazaire, présenta en quelques mots le conférencier. Ce dernier se leva aussitôt. Sur un ton calme, à l'aide de faits précis, pendant près d'une heure, il expose ce qu'est le Syndicat chrétien. Tour à tour il démontre aux ouvriers la nécessité du Syndicat à notre époque, l'obligation pour des catholiques de rentrer que dans les Syndicats chrétiens, les seuls conformes à leurs principes, ce qui ne les empêche pas d'être les plus sérieux et les plus avantageux.

Préconisant la collaboration et non la lutte des classes comme les Syndicats cégétistes ou communistes, ils sont plus sympathiques, toujours mieux écoutés et rendent les plus grands services à leurs membres. Beillevaire n'a pas de peine à le prouver. Chiffres et documents en mains, il énumère les multiples fondations créées par les Syndicats chrétiens pour venir en aide aux ouvriers et tous les avantages qu'ils ne cessent de procurer à tous leurs membres à Nantes, à Saint-Nazaire et partout ailleurs, tant au point de vue moral que ma-

tiériel et professionnel.

Dans tous les milieux ouvriers, dit en terminant le sympathique conférencier, les Syndicats chrétiens s'implantent et y font de la bonne besogne ; Paimbeuf aura bientôt sa section et, la comme ailleurs, on ne tardera pas à reconnaître les grands bienfaits du Syndicalisme chrétien.

Après les chaleureux applaudissements de toute la salle, Chauve remercia Beillevaire, il forme à son tour des vœux pour la prochaine formation de Syndicats chrétiens d'ouvriers et d'employés à Paimbeuf, et ajoute que Beillevaire est à la disposition de ceux qui voudraient lui demander des explications ou même lui présenter des objections.

Un auditeur ayant demandé la parole et soulevé courtoisement quelques objections, celles-ci furent facilement réfutées, à la satisfaction de tous.

Un Témoin.

La CHAPELLE-des-MARAIS

Réunion de propagande

Le dimanche 13 août, eut lieu une réunion de propagande organisée salle du Patronage, par les Syndicats Chrétiens de la région nazairienne. Trois militants : Beillevaire, Secrétaire de l'U.R.T.C.C., Terrien et Chauve, secrétaire et président de l'Union locale nazairienne, prirent successivement la parole. Nous n'analyserons pas ici les causeries de Terrien et de Beillevaire, en particulier sur la nécessité du Syndicalisme chrétien, et sur les avantages qu'il procure à ses membres aux points de vue professionnel, social et moral, ce travail ayant été fait pour des sujets semblables maintes fois dans les colonnes de ce journal.

Les nombreux auditeurs qui s'étaient donné rendez-vous salle du Patronage, n'eurent pas à regretter leur déplacement. Ils montrèrent par leurs applaudissements, leur satisfaction et leur enthousiasme pour la cause syndicale chrétienne. Ces bonnes dispositions, nous l'espérons, ne resteront pas sans lendemain. Déjà un certain nombre ont donné leur adhésion, la trouée est faite à La Chapelle-des-Maraix, il s'agit de l'élargir. Elle le sera par vous, chers camarades, qui avez compris votre devoir et qui êtes prêts à tout.

Au travail donc, et vive le Syndicalisme chrétien à La Chapelle-des-Maraix.

Le Secrétaire, GUICHARD.

A BONNEMENTS
A ACTION
A ADHESIONS
Ma BONNEMENTS
Devisé A ACTION
quotidienne ! ACTION

LES SABLES-D'OLONNE

Au coin d'une rue

— Tiens, bonjour Marcelle, comment vas-tu depuis que je ne t'ai vue ?
— Très bien, et toi ? A propos sais-tu quelque chose ?
— De quoi veux-tu parler ?
— Dame, du Syndicat des Employés, en fais-tu partie ?
— Non, et toi ?
— Moi non plus, mais tu sais, j'ai bien envie de me faire inscrire.
— Quels avantages y trouveras-tu ?
— D'abord, je profiterai des escomptes sur achats ; à l'entrée d'une nouvelle saison c'est toujours intéressant ; on m'a dit que certaines étaient déjà plus que remboursées de leurs cotisations. Et puis il y a les maisons de repos. J'ai entendu dire aussi de l'une des dirigeantes, ce qu'elle aime le plus dans le syndicat, c'est l'esprit fraternel qui y règne, et elle a grand désir qu'il s'étende parmi toutes les syndiquées des Sables. C'est si bon de se sentir unies !
— C'est vrai, parfois on se sent isolé au milieu du travail.
— Mais il y a une chose que je voudrais bien savoir.
— Laquelle ?
— C'est que, il y a quelques jours, il y a eu une réunion du Conseil ; et cela a duré près de 3/4 d'heure de plus que d'habitude.
— Qu'est-ce qui a bien pu se passer ?
— Le plus curieux c'est que dans la rue, après la réunion, elles discutaient encore. Or comme je les connaissais beaucoup, je suis sûr qu'elles

discutaient de notre bien. Mais quel est ce qui cela peut être ?

— Oui, qu'est-ce que cela peut être ? Il faut tout de même qu'elles aiment bien les employées et ouvrières pour s'occuper de nous pareillement.

— Tu as raison, car au fond parmi les employées, il y en a sûrement qui ont plus d'intérêts qu'elles à se syndiquer. Seulement celles-ci sont vraiment crétiennes, et c'est pour cela qu'elles veulent nous faire du bien.

— En te faisant inscrire, tu ne pourrais pas demander ce qu'elles ont l'intention de faire ?
— Non, elles ne me le diraient pas. Elles n'annoncent les bonnes nouvelles que lorsqu'elles en sont sûres ; c'est pourquoi elles ne parlent jamais de leurs démarches à l'avance. Aussi, s'il y a une déception, elle est pour elles trois, mais pas pour toutes les syndiquées.

— Alors, il faut attendre que ce soit officiel ?
— Je le crois bien, cependant si j'ai vent de quelque chose je te le dirai aussitôt.

— Entendu, mais je suis comme toi, j'ai bien envie de me syndiquer. Au revoir, Marcelle.

— Au revoir, Suzanne, et à bientôt.

Permanence

Il est rappelé aux syndiquées que la permanence se tient régulièrement au bureau des Assurances Sociales, à « L'Abri du Marin », le mercredi, de 18 heures à 19 heures, et le samedi, de 17 h. à 19 heures.

Les employées et ouvrières non syndiquées peuvent, comme les syndiquées, s'adresser à la permanence pour tous renseignements d'ordre professionnel.

CHATELLERAULT

SYNDICATS FEMININS

Nos promenades

La sortie eut lieu cette année le 16 juillet. Favorisés par un temps superbe, nous sommes allées jusqu'à Angers.

Départ à 6 h. 30, nous passons par Fontevault où nous visitons l'abbaye, entendons la messe à 10 heures et partons pour Candé où nous déjeunons après une rapide visite au pays.

C'est ensuite Saumur avec son château si intéressant et nous filons sur Angers : le château, le mail, l'ensemble de la ville, nous enthousiasment. Puis c'est le dîner.

Il faut ensuite, hélas ! prendre la route du retour par le Pont de Cé, Montreuil, Doué.

La fatigue commence à se faire sentir, mais les chants se maintiennent jusqu'au bout. C'est une bonne journée que nous devons à l'invitation de notre aimable trésorière.

A 1 heure du matin on se sépare joyeusement avec l'espoir d'une reprise très prochaine, car le 27 août, c'est Marigny-Brizay qui nous reçoit. Nos « jeunes », invitées par M. le Curé à sa Kermesse, font entendre une partie des chants qu'elles ont donnés à notre séance du 7 mai, où elles ont obtenu le plus vif succès, grâce au dévouement infatigable de nos jeunes professeurs de sténo.

Une trentaine prennent le départ le 27. C'est la détente des vacances joyeuses après toute une année de labeur.

LE LONGERON

Services d'entraide

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil syndical a décidé de fonder une Caisse du Soldat, pour les jeunes gens sous les drapeaux, et une Caisse dotale, en faveur des jeunes filles.

Il a également noté avec satisfaction une fort intéressante initiative patronale, grâce à laquelle, pendant environ un mois, les jeunes filles de Gallard et de la Romagne ont pu suivre des Cours d'Enseignement ménager, qui ne manqueront pas de leur être très profitables et favoriseront, espérons-le, dans une certaine mesure, et pour autant que cela puisse dépendre de la classe ouvrière, en développant chez elles le goût de la vie familiale, le maintien de la mère au foyer.

ANGERS

SYNDICAT DES EMPLOYES

Après les Elections Prud'homales

Très curieuses les réactions produites par le résultat de l'élection au Conseil des Prud'hommes. Nos amis

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez **FRED**

4, Rue du Calvaire

s'étant présentés au corps électoral avec loyauté et ayant déployé avec fierté le drapeau du syndicalisme chrétien, les électeurs leur ont fait confiance et n'ont pas été surpris de l'existence d'un syndicalisme chrétien, quoi qu'en pense « un vieux syndiqué » de l'Effort Social.

Car le Syndicalisme Chrétien n'est pas, comme il le dit :

- a) Une entrave caractérisée à l'essor du vrai syndicalisme ;
- b) Ce syndicalisme « soi-disant chrétien qui vraiment n'a rien à voir avec le syndicalisme proprement dit, tel que l'ont conçu et instauré des hommes, nos devanciers » n'a pas moins en vue que tout autre l'amélioration des conditions de vie matérielle du travailleur, et a en vue plus que tout autre l'amélioration des conditions de vie morale ;
- c) Ce syndicalisme n'est donc pas « une utopie bonne à brouiller le vrai syndicalisme ».

On peut sans difficulté penser que des travailleurs, désireux d'améliorer leurs conditions de travail, croient en la puissance de l'unité syndicale ouvrière, mais des militants peuvent-ils se leurrer ?

S'ils observent, s'instruisent, ils s'apercevront rapidement de la complexité de la vie économique et sociale, des différences de conception sur l'homme, la famille, l'Etat ; et, par là-même, des différentes méthodes d'organisation de l'économie, dont une part doit revenir au syndicalisme.

Pour tout esprit impartial, il n'y a rien d'étonnant dans le fait que des doctrines les plus opposées prétendent solutionner la question sociale, que des travailleurs se groupent suivant leur affinité de sentiments, de conceptions de la vie individuelle, familiale et sociale, en vue de poursuivre d'un commun accord, l'amélioration de leurs conditions de travail.

C'est parce qu'un grand nombre de travailleurs pensent que la morale chrétienne ne peut être exotique de l'économie sans que celle-ci ne devienne fatalement injuste à l'égard du faible, qu'ils ont créé ces syndicats chrétiens dont la doctrine et la méthode s'inspirent de cette morale, faite de justice, de charité et de dévouement, toutes choses excellentes pour « l'essor du syndicalisme ».

Le Syndicalisme Chrétien, à l'égal de celui de notre « vieux syndiqué », a pour but la défense du prolétaire en lui maintenant un salaire suffisant (voir Encyclopédie Reum Novarum), une hygiène raisonnable, une réglementation nécessaire d'une production qui s'avère désordonnée. Mais encore, il est plus justement exigeant et précis. Il estime que le salaire doit faire vivre le travailleur et sa famille, car ce dernier a fait tant que sa femme et ses enfants ont faim ; d'où son activité pour obtenir un complément au salaire et mettre le foyer à l'abri de la misère, par des allocations familiales, des assurances contre les coups de la maladie, l'infirmité ; et, après une vie de labeur, garantir au travailleur une retraite, qui lui permette d'achever son existence, dans un repos bien gagné, avec la conscience de ne pas être une charge pour les siens mais de vivre encore du produit de son travail antérieur.

De plus, notre syndicalisme, poursuivant la réalisation de contrats de travail et des commissions mixtes, s'efforce afin d'assurer plus de justice entre les facteurs de la production, suivant l'Encyclopédie Quadragesimo Anno, « de tempérer le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société ».

Cela, c'est tout de même bien poursuivre l'amélioration des conditions d'existence morale et matérielle des travailleurs !

Nos « devanciers » du Syndicalisme Chrétien n'ont tout de même pas perdu leur temps, quand ils ont, il y a quelque quarante ans, préconisé la méthode de collaboration, pour faire œuvre utile. Depuis lors, les chefs du Syndicalisme Cégétiste, après avoir combattu cette méthode, ont dû, devant leur impuissance, pratiquer eux aussi, dans une certaine mesure la collaboration.

Mais où étaient, il y a 15, 20, 30 ans, dans les organisations cégétistes, qui prétendaient, comme aujourd'hui, être seules qualifiées pour représenter les intérêts du monde du travail, les partisans d'une loyale collaboration entre le capital et le travail ? Quelle

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des **ELEVES**
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928
400 environ pour chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITE

TEINTURERIE DION & BONNET

32, RUE DU CALVAIRE - 21, QUAI RICHEBOURG - NANTES
4, RUE DE LA BOUCHERIE ET 21, RUE DE LA PELLETERIE

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

Téléphone 126-89 Conditions spéciales aux Syndicats Téléphone 126-89

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE
Maison RENAUD
76, rue St-Clément - NANTES
Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE
A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES
FARINES, PÂTES, GRAINS
ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins
et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale
de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURAUD ET C^o, S^{ra}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures
en tous genres. Fabrique de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE
DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Courmette

MACHINES A COUDRE
ET CYCLES STELLA
Luxeux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses
des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour
toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL
Maison ARROUET
2, RU EBOU SECOURS - NANTES
LITERIE
Réfection Plumes - Duverts
On reçoit les Bons de l'Union Economique

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
& PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES
PETITS TOMBEREAUX
POUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Montonnerie
Spécialité de roues :
ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

PLATRIERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils, Succ.
7, rue Faré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués qui font construire
une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi
du 19 Décembre 1907
BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise
aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1893
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques
et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre -
Dateurs - Folioleux - Timbres
élastiques - Pochoirs - Plaques et
lettres en email - Gravure chimique
Fournitures générales : encres,
tampons, etc., etc.

KIPOCHE & C^o
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
Agences et Bureaux en Bretagne
opérateur de Banque et de Bourse

DE BEIMINES
Le Gérant : FOULON Paul.

autorité avaient-ils au sein des Congrès Syndicaux ?
Pour s'en rendre compte, il suffit de se reporter aux débats de ces Congrès, depuis celui de Marseille (1879), en passant par celui de Paris (1893), où on émit le vœu « que la grève générale fut mise à l'ordre du jour de tous les congrès ouvriers » ; celui de Bourges (1904), où malgré l'intervention du positiviste Keufer, de la Fédération du Livre, l'action directe, l'antimilitarisme, la grève générale furent approuvés ; le célèbre congrès d'Amiens (1906), où fut rédigée la fameuse Charte, sorte de Credo cégétiste, qui enseigne l'expropriation capitaliste, la lutte de classes, et des congrès qui ont eu lieu jusqu'à 1914 pour reprendre, après la guerre, et se traduire par les fameuses grèves politiques de 1919, 1920 et suivantes. Nous y retrouvons toujours les mêmes appels à la violence et à la haine et non pas un programme de revendications à faire triompher par l'organisation et l'éducation des travailleurs, la formation des cadres syndicaux, la création d'œuvres sociales, qui par leur influence obligent le législateur à établir des lois protectrices du travail.
Non, ceux qui ont travaillé pour le vrai syndicalisme, ce ne sont pas les disciples de Marx, ni les partisans de l'action directe ; ces derniers, par leur outrance, ont obligé longtemps des milliers de travailleurs à s'écarter de l'action syndicale et à retarder ainsi l'heure où le syndicalisme mieux compris, mieux équipé, prendra la place qui lui revient dans la direction de l'économie.
Non, notre Syndicalisme n'est pas une utopie ; il connaît fort bien la nature humaine, ses besoins, ses possibilités ; il sait que les améliorations matérielles ne s'obtiennent qu'avec le temps, en formant les esprits, en disposant les courcs. C'est pourquoi, s'appuyant sur des principes nécessaires à toute vraie civilisation, employant une méthode qui a fait ses preuves par les résultats bienfaisants qu'elle a obtenus, notre syndicalisme est vraiment réalisable.
— Ses représentants, dans toutes les institutions où les intérêts des travailleurs doivent être défendus, ont été à la hauteur de la tâche. Aussi, la confiance des intéressés se manifeste-t-elle de plus en plus en leur faveur, et notamment à Angers, lors des dernières élections aux Conseils de Prud'hommes. Les employés agréés savent que leurs intérêts seront défendus avec fermeté, par des militants qui ont, dans de nombreuses circonstances, payé de leur personne quand il était dangereux de le faire, aussi leur collaboration loyale ne peut être écartée d'aucun honnête homme.

Bibliothèque
Nous sommes heureux de faire part à nos syndiqués que notre bibliothèque s'est enrichie de 74 volumes reçus du Ministère du Travail.
Ces volumes sont tous très intéressants pour la formation tant professionnelle qu'industrielle.
Nous espérons que nos amis sauront en faire bon usage.
S'YNDICAT DES ETABLISSEMENTS MILITAIRES

Deux bonnes réunions de propagande
Le jeune syndicat professionnel des Etablissements militaires vient d'organiser dans notre ville deux réunions de propagande, qui ont été particulièrement réussies.
Malgré la période des vacances, les camarades des établissements de Montreuil et de la place d'Angers avaient répondu à l'appel des organisateurs.
La réunion de Montreuil eut lieu le lundi 4 septembre, à 16 h. 50. Par suite d'une circonstance où les hommes aidèrent vraisemblablement le hasard, les dirigeants du Syndicat confédéré et de leur union départementale, se trouvant avoir organisé une réunion au même moment et au même endroit.
Les travailleurs de Montreuil eurent ainsi la bonne fortune de pouvoir écouter tout à la fois les exposés des militants cégétistes et celui de notre Camarade Pérès, Secrétaire organisateur de notre Fédération Nationale des Etablissements militaires.
Par suite de la présence des délégués confédérés, la réunion de Montreuil ne resta pas longtemps sur le terrain des revendications corporatives ; elle se haussa à celui des principes qui animent d'une part la C.G.T., et d'autre part, la C.F.T.C. Le militant cégétiste ne contesta pas l'existence de la charte d'Amiens avec ce qu'elle contient de politique : lutte des classes, émancipation intégrale du prolétariat et suppression du régime capitaliste.
Pérès n'eut pas de peine à mettre en relief les différences fondamentales de notre mouvement. A la lutte des classes érigée en système, nous opposons la collaboration des capitalistes et du travail, formule à laquelle il faudra bien venir un jour, si nous ne sommes pas vaincus.
Au projet d'émancipation intégrale, Pérès demanda ce que la C.G.T. entendait par là. Nous attendons encore une réponse.
Quand à la suppression du régime capitaliste, programme des militants politiques, nous sommes de ceux qui

pensent qu'il faudra, même sous une autre forme de régime, que les travailleurs soient organisés, sans quoi ils seront toujours roulés. Dans tous les cas, nous n'entendons pas que nos organisations syndicales servent des buts politiques ; voilà ce qui surtout nous sépare de la C.G.T.
Nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur cette réunion, qui laissa la meilleure impression à tous ceux qui y assistèrent.
Le même soir, à 20 h. 30, au siège de l'Union Départementale, le camarade Gauthier ouvrait la séance en saluant les représentants du mouvement départemental régional et fédéral, qui avaient bien voulu répondre à notre appel.
Le Camarade Subilleau, du Syndicat du Personnel civil de l'Ecole de Cavalerie de Saumur, développa les points principaux sur lesquels des revendications furent présentées par la Fédération au Ministère de la Guerre, lors de son Congrès de la Pentecôte, et donna les réponses faites par le représentant du ministre au cours de l'entrevue.
Pérès insista de nouveau sur la différence entre la doctrine syndicale cégétiste de lutte de classes, et la doctrine syndicale chrétienne de collaboration. Il dit l'obligation morale où se trouvaient, à l'heure actuelle plus particulièrement, tous les travailleurs de se syndiquer, et les travailleurs chrétiens aux syndicats chrétiens. Et il termina en remerciant tous ceux qui avaient contribué à l'organisation de cette journée de propagande.
Bellevaire, Secrétaire Général de l'Union Régionale, dit à son tour sa joie de compter un nouveau syndicat à l'Union Régionale de l'Ouest, le réconfort qu'il éprouvait chaque fois qu'il était appelé à se déplacer à travers les localités de l'U. R., et, en remerciant tous ceux qui ont toutes celles qui lui procurèrent cette joie, il les exhorta à la persévérance et à de nouveaux efforts pour de nouvelles conquêtes.
Bougis, président de l'Union Départementale, remercia d'un mot aimable chacun et chacune des auditeurs et auditrices — n'oubliant que lui-même. Il dit l'espoir qu'il fondait sur le nouveau syndicat, et annonça pour un temps désormais bien proche — après le temps des semailles dans les peines et les tribulations — le temps des moissons joyeuses et réconfortantes.
Enfin Gauthier, le sympathique Président du nouveau Syndicat, exprima toute la joie et la satisfaction ressentie au cours de cette soirée de propagande si pleinement réussie, et la séance fut levée, à 23 heures.

TRELAZÉ
Les allocations familiales
Dans un récent article (voir « Messager » d'août) nous vous avons fait part de la diminution des allocations familiales dans la Société Anonyme de l'Anjou, à dater du 1^{er} juillet 1933.
Vous nous avez écrit que vous étiez intéressés à savoir si cette mesure avait été rapportée, et que l'ancien taux des allocations familiales est maintenu.
JEAN-PIERRE.

LES PAPIERS PEINTS
Paul GENDRON
sont de bon goût parce que Fabriqués en France
et les moins cher parce que vendus sans intermédiaire
6, rue Cacault
11, rue de la Boucherie
NANTES
RESSEMELAGE
L. TROUVÉ
Répare les Chaussures de suite
2, rue Guépin — 11, rue de la Marné
NANTES
LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40
LEGROS TAPISSIER
32, rue Villé-Martin, S'NAZAIRE
SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE
Tel. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %
HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S'NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES BRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués
Pour tous vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits
POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même
TRANSPORTS DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUAGES
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE
les caisses de rétablir des allocations égales à celles qui existaient avant la crise.
N.D.L.R. — Nous sommes heureux de constater l'unanimité qui s'est réunie pour la défense des Caisses de Secours des Ouvriers Mineurs.
Cela prouve que sur des points précis, il est possible à des gens de différentes opinions de s'entendre. N'est-ce pas un point de vue à méditer par un chrétien sur l'unité ouvrière.
Carrière d'Entente momentanée pour un but bien déterminé.

LES 5.500 francs aux vieux pensionnés
Le Journal Officiel a publié la promulgation de la loi portant les retraites des ouvriers mineurs de 5.000 francs à 5.500 francs.
Nos camarades trouveront ci-après le détail de cette loi.
Article Premier. — Les articles 1er et 3 de la loi du 11 juillet 1925, faisant bénéficier les ouvriers mineurs d'un relèvement de pension, modifiés par l'article 1er de la loi du 11 août 1926, par l'article 1er de la loi du 29 février 1928 et par l'article 1er de la loi du 16 avril 1929, sont modifiés ainsi qu'il suit :
« A l'article 1er, les chiffres de « 5.000 fr. » et de « 60 fr. » indiqués à l'article 10 b 2^e alinéa de la loi du 25 février 1914 modifiée, sont remplacés respectivement par ceux de « 5.500 fr. » et de « 66 fr. »
(Pour 30 ans et plus de services, l'ouvrier mineur touchera donc 5.500 francs + 66 fr. par année supplémentaire).
« Au même article, les chiffres de « 1.500 fr. » et de « 4.470 fr. » indiqués à l'article 10 b 5^e, 2^e alinéa de la loi du 25 février 1914 modifiée, sont remplacés respectivement par ceux de « 1.650 fr. » et de « 4.920 fr. »
(Les ouvriers ayant 15 ans de services toucheront 1.650 fr. par an et ainsi de suite pour arriver à 4.920 fr. pour 29 ans de services).
« A l'article 3, paragraphe 1er, les chiffres de 300 fr., 70 fr. et de 200 fr. sont remplacés respectivement par ceux de 330 fr., 77 fr. et de 253 fr. »
« A l'article 3, paragraphe 2, le chiffre 3.600 fr. est remplacé par celui de 4.000 fr. »
(Les pensions d'invalidité sont portées de 1.000 fr. à 1.100 fr. et les pensions de retraite de 1.000 fr. à 1.100 fr.)
« La caisse de secours de la mine de 77 francs et l'autre, soit 253 francs, à la charge de la Caisse autonome, pour faire 300 fr. par mois.)
« Les pensions de retraite de 1.000 fr. sont attribuées par l'Etat à la Caisse autonome des retraites

des ouvriers mineurs pour être affectée à son fonds spécial sur le produit de la recette prévue à l'article 3 ci-dessus, et dans la limite de cette recette, une contribution supplémentaire annuelle de 20 millions de francs payable par trimestre.
Art. 3. — Le taux de la taxe sur les charbons prévu par l'article 142 de la loi du 13 juillet 1925, modifié par l'article 57 de la loi du 4 avril 1926, est majoré de 0,25 %.
Art. 4. — Le premier paragraphe de l'article 2 de la loi du 11 août 1926 précitée modifié par l'article 4 de la loi du 16 avril 1929, est modifié comme suit :
« Sur le montant de la double contribution fixée à l'article 4, paragraphe 2, de la loi du 25 février 1914, il est prélevé au profit du fonds spécial de la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs, une somme égale à 1,50 % du salaire.
« Art. 5. — La contribution des exploitants et des ouvriers ainsi que la contribution annuelle de l'Etat prévues aux articles 4 et 10 de la loi du 25 février 1914 modifiée sont calculées sur la fraction du salaire des ouvriers et employés ne dépassant pas annuellement 15.000 fr.
(C'était 12.000 fr. jusqu'à maintenant).
Art. 6. — L'article 3 ci-dessus est immédiatement applicable. Les articles 1er, 2, 4 et 5 auront effet à compter du deuxième mois qui suivra celui de la publication de la présente loi.
(La loi entre en vigueur le 1er septembre. Donc, à partir du mois de septembre, les pensionnés auront droit à ces nouvelles augmentations).
Art. 7. — Le Conseil d'Administration de la caisse autonome des retraites publiera chaque année au Journal Officiel et communiquera aux présidents des deux Chambres, aux fins d'insertion dans les documents parlementaires, un état détaillé des recettes et dépenses de la Caisse ainsi que des différentes opérations de placements que la direction aura effectuées sous son contrôle.

PROPOSITION DE RESOLUTION
La Chambre des Députés, émue par les regrettables conséquences financières que la crise industrielle a entraînée pour les caisses de secours des ouvriers mineurs, invite le Gouvernement à faire bénéficier ces caisses de subventions extraordinaires suffisantes pour permettre à toutes

Notre ami Henri MECK nous adresse la proposition déposée sur le bureau de la Chambre des Députés, attirant l'attention du Gouvernement sur la situation précaire des Caisses de Secours.
Cette proposition est signée par des parlementaires de toutes tendances. Nous relevons notamment les noms suivants :
Baron, Meck, Appourchaux, Beltrémieux, Maës, Louart, de Ramel, Desart, Candace, etc.
Nos camarades trouveront ci-après le texte de cette proposition :
EXPOSE DES MOTIFS
Messieurs,
Les caisses de secours des ouvriers mineurs se trouvent actuellement dans une situation financière particulièrement délicate, qui ne manquera pas de s'aggraver au fur et à mesure que continuera la crise dans laquelle se débat l'industrie houillère.
Par suite de cette crise, le nombre du personnel occupé dans les mines a diminué ; les recettes des caisses de secours ont subi de ce fait une baisse sensible, encore accrue par les réductions de salaires et les pertes de salaires résultant du chômage partiel. Leurs dépenses, par contre, ont augmenté par suite de la rationalisation exagérée appliquée dans l'industrie minière et des conséquences du chômage partiel persistant depuis trois ans.
A plusieurs reprises l'attention du Gouvernement a été attirée sur cette situation.
Le 8 novembre dernier, M. le Ministre du Travail a donné, à la tribune de la Chambre, l'assurance de veiller sur les caisses de secours des ouvriers mineurs. M. François Albert a renouvelé cette assurance de sa bienveillance lors des discussions budgétaires, lorsque cette question fut évoquée par nos collègues.
Les limites des disponibilités budgétaires, hélas ! ont rendu impossible, jusqu'à ce jour, de venir en aide, d'une façon efficace, aux caisses de secours des ouvriers mineurs.
Le Parlement est saisi de deux propositions de loi tendant à la refonte de la législation actuellement en vigueur.
La Commission des mines, émue par la situation actuelle des finances des caisses de secours, s'adresse au Gouvernement par la présente proposition de résolution, en lui demandant de s'occuper sans retard de ce grave problème. Il serait en effet indispensable de majorer dès maintenant, et sans attendre des modifications de la législation, les subventions dont bénéficient les caisses de secours des ouvriers mineurs.
Il faut, à l'avis unanime de la Commission, démontrer par des actes notre reconnaissance aux ouvriers mineurs de France, si durement éprouvés par la crise actuelle.

PROPOSITION DE RESOLUTION
La Chambre des Députés, émue par les regrettables conséquences financières que la crise industrielle a entraînée pour les caisses de secours des ouvriers mineurs, invite le Gouvernement à faire bénéficier ces caisses de subventions extraordinaires suffisantes pour permettre à toutes

Notre ami Henri MECK nous adresse la proposition déposée sur le bureau de la Chambre des Députés, attirant l'attention du Gouvernement sur la situation précaire des Caisses de Secours.
Cette proposition est signée par des parlementaires de toutes tendances. Nous relevons notamment les noms suivants :
Baron, Meck, Appourchaux, Beltrémieux, Maës, Louart, de Ramel, Desart, Candace, etc.
Nos camarades trouveront ci-après le texte de cette proposition :
EXPOSE DES MOTIFS
Messieurs,
Les caisses de secours des ouvriers mineurs se trouvent actuellement dans une situation financière particulièrement délicate, qui ne manquera pas de s'aggraver au fur et à mesure que continuera la crise dans laquelle se débat l'industrie houillère.
Par suite de cette crise, le nombre du personnel occupé dans les mines a diminué ; les recettes des caisses de secours ont subi de ce fait une baisse sensible, encore accrue par les réductions de salaires et les pertes de salaires résultant du chômage partiel. Leurs dépenses, par contre, ont augmenté par suite de la rationalisation exagérée appliquée dans l'industrie minière et des conséquences du chômage partiel persistant depuis trois ans.
A plusieurs reprises l'attention du Gouvernement a été attirée sur cette situation.
Le 8 novembre dernier, M. le Ministre du Travail a donné, à la tribune de la Chambre, l'assurance de veiller sur les caisses de secours des ouvriers mineurs. M. François Albert a renouvelé cette assurance de sa bienveillance lors des discussions budgétaires, lorsque cette question fut évoquée par nos collègues.
Les limites des disponibilités budgétaires, hélas ! ont rendu impossible, jusqu'à ce jour, de venir en aide, d'une façon efficace, aux caisses de secours des ouvriers mineurs.
Le Parlement est saisi de deux propositions de loi tendant à la refonte de la législation actuellement en vigueur.
La Commission des mines, émue par la situation actuelle des finances des caisses de secours, s'adresse au Gouvernement par la présente proposition de résolution, en lui demandant de s'occuper sans retard de ce grave problème. Il serait en effet indispensable de majorer dès maintenant, et sans attendre des modifications de la législation, les subventions dont bénéficient les caisses de secours des ouvriers mineurs.
Il faut, à l'avis unanime de la Commission, démontrer par des actes notre reconnaissance aux ouvriers mineurs de France, si durement éprouvés par la crise actuelle.

LES PAPIERS PEINTS
Paul GENDRON
sont de bon goût parce que Fabriqués en France
et les moins cher parce que vendus sans intermédiaire
6, rue Cacault
11, rue de la Boucherie
NANTES
RESSEMELAGE
L. TROUVÉ
Répare les Chaussures de suite
2, rue Guépin — 11, rue de la Marné
NANTES

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villé-Martin, S'NAZAIRE
SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE
Tel. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %
HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S'NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES BRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués
Pour tous vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même
TRANSPORTS DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUAGES
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

Messageries de l'Ouest
Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Gouéron et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Paimboeuf et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Paimboeuf à Donges et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
Breveté France et étranger
DOUBLE FILTRE Interchangeable
25% D'ECONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, Ecrivez M. PINARD & FILS, 2^{me} RUE RICHELIEU, NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villé-Martin, S'NAZAIRE
SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE
Tel. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %
HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S'NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES BRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués
Pour tous vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même
TRANSPORTS DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUAGES
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

Messageries de l'Ouest
Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Gouéron et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Paimboeuf et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Paimboeuf à Donges et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

VISITEZ A NANTES
LE S P L U S ! M O D E R N E
DES GRANDS MAGASINS